



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Approbation des procès-verbaux
de la 284^e session du Conseil d'administration**

1. Le projet de procès-verbaux de la 284^e session a été distribué afin que les membres qui souhaiteraient y apporter des corrections puissent les communiquer au Bureau.
2. Le 15 novembre 2002 à midi, la correction suivante avait été reçue:

Sixième question à l'ordre du jour: Programme spécial de coopération technique pour la Colombie.

Troisième paragraphe, page 9.

Remplacer la deuxième phrase: «S'il apparaît clairement que le nouveau gouvernement colombien est fermement décidé à lutter contre le problème de l'impunité, la situation dramatique tient en partie à l'absence de ressources.» par le texte suivant: «Elle souligne l'engagement ferme et constant du gouvernement colombien de fournir les moyens nécessaires pour lutter plus efficacement contre l'impunité. Il est regrettable que l'impossibilité de prévenir les pertes de vies humaines, ou les séquestrations, soit imputable, en de maintes occasions, au manque de ressources financières dont pâtissent les fonds de protection visant à préserver l'intégrité physique des dirigeants syndicaux et de leur famille.»

3. ***Sous réserve de la correction ci-dessus, le Conseil d'administration voudra sans doute approuver les procès-verbaux de sa 284^e session.***

Genève, le 18 novembre 2002.

Point appelant une décision: paragraphe 3.